



[REDACTED]

*l'effort de guerre de l'Empire napoléonien !* ». Le droit minier de 1810 a plutôt contribué au développement des chemins de fer du Second Empire.

Au moment où l'accès aux ressources naturelles est de plus en plus tendu pour l'Europe (il n'y a quasiment plus de mines en Europe), l'économie, l'innovation et le recyclage de ces matières premières sont devenus une nécessité. Mais on ne pourra se passer à un terme prévisible de ressources naturelles. Exploitation et environnement devront donc nécessairement cohabiter.

Un exemple de cette cohabitation nous a été donné par l'ancien Ministre Jean Louis Borloo. Il a conduit le Grenelle de l'Environnement et, conscient de la difficulté d'accès aux matières premières, il a donné un nouvel essor aux Géosciences Marines pour le développement de la recherche sur les amas sulfurés hydrothermaux sous-marins. Si ces gisements sont un jour exploités, il faudra là aussi et sans doute avec une vigilance accrue faire cohabiter Accès à la Ressource et Environnement.

Je suis abonné à votre journal depuis les tous premiers numéros. L'article « *Il faut supprimer le code minier* » : n'a aucun lien avec la science ou ses applications. Il traite d'un problème de Droit qui me paraît impossible à aborder sans un support sérieux des Géosciences aussi bien pour le Droit Minier que pour l'Environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations

 [REDACTED]

Ex-Directeur du Département Géosciences Marines de l'IFREMER